

Arrondissement de STRASBOURG
COMMUNE DE MITTELHAUSBERGEN
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
Annexe à la délibération n°03 en date du 17 février 2025

Population totale (chiffre pris en compte lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal, conformément à l'article R.2151-2 alinéa 2 du CGCT) : 2 117 habitants

Enveloppe indemnitaire globale autorisée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique * :

Taux maximal d'indemnité du maire :	51.6 %
Taux maximal d'indemnités des 4 adjoints au maire : 19,8% X 4 adjoints =	79.2 %
Total :	130,8 %

* le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique à 1027 au 1^{er} janvier 2019

Maire

Bénéficiaire (fonction) facultatif : prénom - nom	Taux maximal autorisé en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Indemnité allouée en % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	51.6 %	50 %

Adjoints au Maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)

1 ^{er} adjoint	19.8 %	16.2 %
2 ^{ème} adjoint	19.8 %	16.2 %
3 ^{ème} adjoint	19.8 %	16.2 %
4 ^{ème} adjoint	19.8 %	16.2 %

Le cas échéant : Conseiller municipal délégué avec délégation du Maire

en application du III de l'article L2123-24-1 du CGCT, et sous réserve du respect de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Conseiller municipal délégué (Adrien FORESTIER)	8 %	8 %
Conseiller municipal délégué (Dominique LESPERON)	8%	8%
Enveloppe globale effectivement allouée :		130.8 %

Cachet, date et signature de la collectivité

le 17/02/2025

